

et subit la mue nymphale. Les adultes émergent au bout d'une quinzaine de jours et s'abritent dans la végétation environnante. Ils ont un vol lourd et ne vivent que quelques jours.

La larve est carnivore et possède de puissantes mandibules, elle est très active et bonne nageuse. Elle se nourrit de tubifex, de larves de Chironomes, d'Ephéméroptères et de Trichoptères. Les adultes, mauvais voiliers, sont fréquemment abattus par le vent à la surface.

Dans nos cours d'eau bretons les truites les gobent parfois avidement surtout en début de saison, alors que les autres insectes aquatiques sont rares en surface. De mars jusqu'à la mi-avril, on assiste parfois à de véritables orgies des truites sur les mouches de l'aulne. On trouve encore des essaims de mouches de l'aulne, moins souvent toutefois, jusqu'au mois de juillet, mais les truites, qui ont d'autres insectes à leur portée, semblent les délaisser plus volontiers. La larve de la mouche de l'aulne est également très prisée des truites surtout lors de ses déplacements vers les berges, au printemps.

La larve de la mouche de l'aulne se trouve presque exclusivement dans la vase ou, à la rigueur, dans le sable fin. Elle est très rare sur les fonds de galets et de rochers. On constate également que, lorsque le taux d'oxygène diminue dans une rivière à cause de la pollution chimique, les larves d'Ephémères et celles de Gammarus se raréfient alors que celles des mouches de l'aulne ont tendance à se multiplier. Par suite de la pollution et de l'envasement croissants de nos cours d'eau, il n'est pas surprenant de constater l'augmentation des mouches de l'aulne au bord de nos rivières.

P. PHELIPOT.

NOUVELLE NOTE SUR DES CAPTURES DE BALISTES, *BALISTES CAPRISCUS* Gm (L.), EN PARTICULIER SUR LES COTES DU FINISTERE.

Depuis notre note « A propos de la capture d'un Baliste, *Balistes capriscus* Gm (L.), en baie de Morlaix (Finistère) » (P.A.B., 65, juin 1971 : 79-82), un autre spécimen de cette espèce nous a été présenté par le patron-pêcheur Michel HÉRVÉ, du Diben-Plougasnou (29 N).

Ce poisson fut pêché le 6 août 1971, dans l'anse de Beg-an-Fry en Guimaëc (29 N), baie de Lannion, dans un casier à Homards « boëté » de petits Congres, posé sur un fond de sable à 7 mètres de profondeur (basse mer).

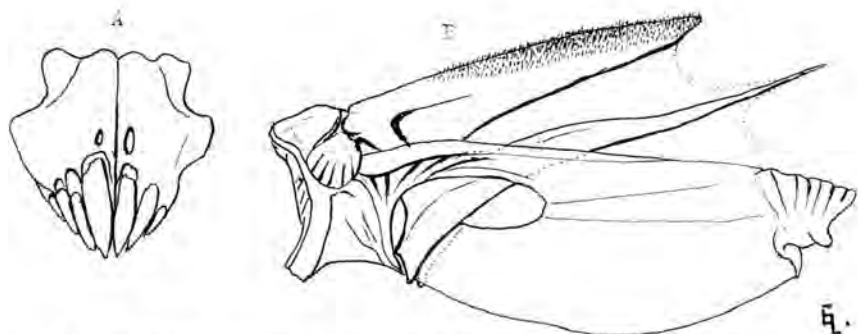
Il pesait 1 000 g, mesurait de la bouche à l'extrémité de la nageoire caudale 392 mm et 160 mm de hauteur. L'estomac vide en principe, ne contenait que du sable fin et de minuscules morceaux de coquilles de Moulus.

D'autre part, un certain nombre de captures ont été portées à notre connaissance et des remarques nous ont été adressées par des lecteurs intéressés par notre communication, nous les en remercions sincèrement, et les consignons à la suite dans l'espoir qu'elles servent à l'histoire de la fréquentation par le Baliste de nos eaux continentales.

C'est M. LABASQUE, vétérinaire à Telgruc (29 S), qui nous signale la capture de 3 Balistes qui lui furent apportés pour identification durant ces cinq dernières années.

Tous ont été pris en plein été sur des bases rocheuses devant la plage de Telgruc, l'un au tramail par un professionnel, un autre à la ligne par un amateur en bateau, le troisième au fusil sous-marin par un jeune pêcheur sportif. Il ne lui reste de leurs mensurations que le souvenir, mais il estime que deux d'entre eux pouvaient mesurer 30 à 35 cm, l'autre plus petit 20 à 25.

Comme M. LABASQUE l'a fait, nous avons recommandé aux pêcheurs de ne point manger la chair de ces poissons, dont l'extrême toxicité est bien connue des pêcheurs indigènes de la côte atlantique d'Afrique. Mais en est-il de même de celle de ces voyageurs qui fréquentent nos côtes ? Nous ignorons si une étude sur le sujet a été entreprise en France.



A : Mâchoire supérieure d'un *Balistes capriscus*. — B : Pièce osseuse en forme de carène, noyée dans les tissus dorsaux, sur laquelle s'articulent les rayons. N'y figurent ici que les deux premiers. On voit ici nettement la base du second en forme d'étrier qui s'articule sur la pièce basilaire.

Pour la commodité du dessin, cette représentation est $\times 2$.

Notre première note sur le sujet était sous presse lorsque nous avons pris connaissance de celle de M. LE GALL parue dans le N° 63 de P.A.B., signalant la capture d'un exemplaire dans un chalut à Luc-sur-Mer (14), le 1^{er} septembre 1970, par M. CAUVIN, marin-pêcheur. Ce poisson dont l'auteur donne les mensurations, pesait 900 g.

Puis c'est au tour de M. CORNEC de Brest de signaler que pêchant à Locudy (29 S) en face de la cale « du Passeur », à 14 h. 15, le 9 octobre 1971, 30 minutes après l'étalement de basse mer, il captura au lancer lourd avec esche de « Gravette » rouge sur hameçon n° 3, un Baliste dont il donne les caractéristiques suivantes : poids 430 g, épaisseur 3,5-4 cm, hauteur sans nageoires 12 cm, longueur hors tout 26 cm, longueur tête-naissance de la queue 21 cm.

Il ajoute que l'enquête à laquelle il s'est livré près des marins-pêcheurs de la localité l'a confirmé dans le sentiment, qu'aucun d'eux, même parmi les plus âgés, n'avait souvenance d'avoir vu un tel poisson.

Hors de Bretagne, M. C. CAZAUX, sous-directeur de la Station biologique d'Arcachon, nous fait part de l'abondance croissante du Baliste, en été, dans les eaux du Bassin d'Arcachon, où ses premières incursions régulières ont été marquées vers 1961 et 1962 (6 exemplaires en été 1961, 3 en été 1962, tous pêchés à la ligne). Durant l'été 1963, 5 Balistes furent pêchés à la ligne dans le Bassin et les prises s'accroissent depuis, comme il est possible de le vérifier par l'apport à la Station, pour détermination, des captures de pêcheurs à la ligne. Il y a mieux puisqu'en 1970, un ostréiculteur a pu observer le long de son parc, vers le Cap-Ferret, un banc de Balistes qu'il estima à 250 individus et M. C. CAZAUX de conclure que, même faisant la part d'une surestimation, « il n'en demeure pas moins que le Baliste fait partie maintenant de la faune estivale (de juillet à septembre) normale du Bassin d'Arcachon. »

Nous ne sommes pas océanographe, mais devant l'accroissement constant d'année en année des présences signalées de ce poisson des eaux chaudes sur nos côtes atlantiques jusqu'à l'entrée de la Manche, il est permis de supposer un réchauffement constant et progressif des eaux de transgression marine.

E. LEBEURIER.

ADDITIF A LA BIBLIOGRAPHIE

AMADIEU M. et CAZAUX C. (1962) - Animaux rares observés dans la région d'Arcachon en 1961-1962. *Extrait des P.-V. de la Société Linnéenne de Bordeaux*, vol. 99 : 1-12.

AMADIEU M. et CAZAUX C. (1963) - Nouveaux animaux observés dans la région d'Arcachon en 1962-1963. *Extrait des P.-V. de la Société Linnéenne de Bordeaux*, vol. 100 : 1-11.

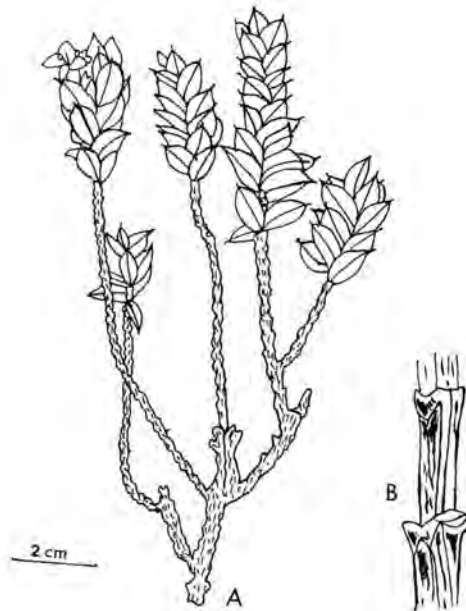
LE GALL P. (1970) - Quelques poissons signalés dans les eaux normandes. *P.A.B.*, n° 63, 7, 4 : 440.

LEBEURIER Ed. (1971) - A propos de la capture d'un Baliste, *Balistes capricus* Gm (L.), en baie de Morlaix (Finistère). *P.A.B.*, n° 65, 8, 2 : 79-82.

LE MYRTE D'OUessant (*VERONICA ELLIPTICA* Forst. ; *V. (HEBE) DECUSATA* Sol. ; *HEBE MAGELLANICA* Gmel. SCROFULARIACÉES).

Le Myrte d'Ouessant est un sous-arbrisseau de 1,50 m à 2,50 m, pouvant atteindre une hauteur de 6 m en culture. Sa tige est dressée, légèrement pubescente, elle porte des cicatrices en écusson. Il est très feuillu, à feuilles décussées, rapprochées, opposées, persistantes, coriaces, elliptiques, entières, subsessiles et mucronées, de 2 × 1 cm de large, à nervure dorsale saillante opposée à un sillon pubescent à la face supérieure, c'est l'aspect de la feuille qui lui a valu son qualificatif de « Myrte ».

La floraison a lieu de juin à septembre ; l'inflorescence est en grappes axillaires pauciflores, opposées.



Le Myrte d'Ouessant (*Veronica elliptica* Forst.). — A : La plante fleurie ; B : Détail de la tige (original).

Le pédicelle de la fleur est court, le calice, glabre, a 4 lobes aigus marginés, un peu plus courts que le tube de la corolle. La corolle, campanulée, de 10 à 15 mm de large, a des pétales blancs rayés de pourpre, ses lobes sont obtus. Le fruit est une capsule largement ovale.

Cette plante est originaire de Nouvelle-Zélande, où elle vit près de la mer, de la Terre de Feu, du Chili et des Îles Falkland, où elle fleurit de décembre à janvier (WINTER, *in litt.*).

Selon FOURNIER, elle a été introduite en France en 1776, elle a donné des variétés horticoles comme la var. Autumn Glory à fleurs rosées (CHRISTENDEN, 1956).

La première mention que l'on relève de cette espèce est celle que donne LAPILAIÉ en 1815 dans un manuscrit inédit du Muséum d'Histoire Naturelle ; les autres flores locales ne la mentionnent pas (DIZERBO et coll., 1956).